

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 293

présenté par  
M. Blein  
-----

### ARTICLE 48 TER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« son statut »

les mots :

« ses statuts ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.